COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIMES METROPOLE

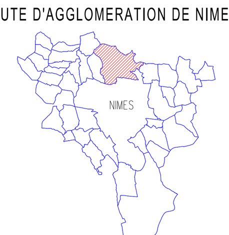

Mairie de :
SAINTE ANASTASIE
110 Rue de l'Hôtel de Ville
30190 Sainte Anastasie
Tél : 04.66.81.01.58

Chargé d'étude :
ADELE SFI URBANISME
434 rue Etienne Lenoir
30900 Nîmes
Tél : 04.66.64.01.74
E-mail :
adele-sfi@adelesfi.fr

Commune de Sainte Anastasie

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Document graphique du règlement
(Plan de zonage général)

Echelle : 1/10000ème

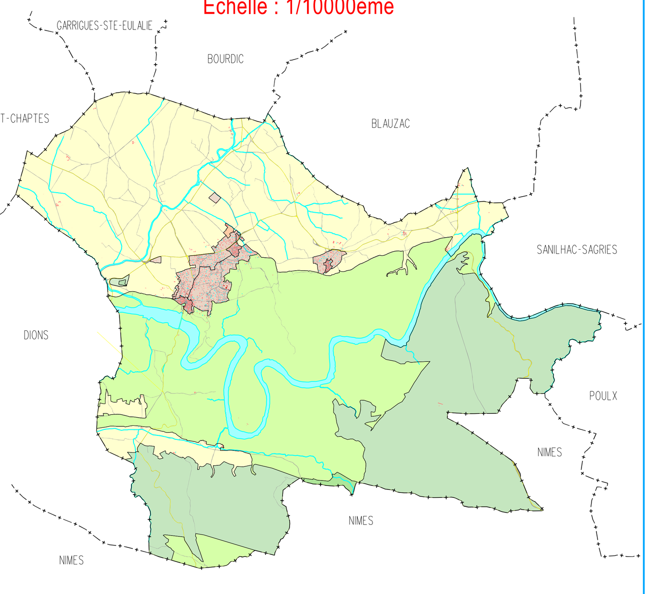

Plan cadastral, source :
DGFiP © 2023.07-DXF CC44
Droits de l'Etat réservés ®

Système de coordonnées :
RGF93 - Projection Lambert 93

Avec le concours de :
SPI GRAPHIC
Société de services
Plans Informatisés
Tél : 04.67.12.04.63
Mobile : 06.99.04.58.30
E-mail :
spi.graphic@wanadoo.fr

5.1

Ref : sta228plu24ms1_d10p
6 mai 2024

Approbation du PLU : DCM du 4 février 2020
Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU : DCM du 22 mai 2024

LEGENDE

DISPOSITIONS EDICTEES PAR LE PLU

- Limite de zone et de secteur
- Espace Boisé Classé (EBC) à conserver ou à créer
- Emplacement réservé pour bassin de rétention des eaux pluviales — cf. Liste des Emplacements Réservés ci-dessous
- Emplacement réservé pour aires de stationnement. — cf. Liste des Emplacements Réservés ci-dessous
- Secteurs de mixité sociale affectés à la réalisation de programmes de logements (cf. liste en annexe n°2 du règlement écrit)
- Périmètre faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : cf. pièce n°3 du PLU
- Marge de recul des constructions par rapport à l'axe des voies
- Bandes de 10 mètres de part et d'autre des cours d'eau, fossés et axes de ruissellement
- Périmètre de protection autour de la station d'épuration
- Bande de prudence de 200 mètres liée à la ligne électrique haute-tension

AUTRES DISPOSITIONS EDICTEES PAR LE PLU : se reporter au plan de zonage général 5.3

DISPOSITIONS REPORTÉES SUR LE PLU

Risque inondation — Report indicatif

- Enveloppe des zones inondables du PPRi du Bassin aval du Gardon - Commune de Sainte Anastasie (reportée de manière indicative sur les plans de zonage) Se référer au Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation approuvé par arrêté préfectoral du 16 septembre 2016 - Voir détails en annexe du PLU
- Enveloppe des zones de ruissellement pluvial indifférencié Se reporter aux règles édictées en Titre 1 du règlement écrit du PLU Source : Etudes sur le ruissellement dans l'arc méditerranéen - Cartographie EXZECO

Périmètres de captage du forage de la Combe Saint-Adournin

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

Liste des emplacements réservés

Création d'aires de stationnement

N°	DESIGNATION	Bénéficiaire	Superficie
1	Création d'une aire de stationnement et de manoeuvre pour les cars	Nîmes Métropole	900 m²
2	Création d'une aire de stationnement et de manoeuvre des cars	Commune	1770 m²
3	Création d'une aire de co-voiturage	Commune	3014 m²

Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales
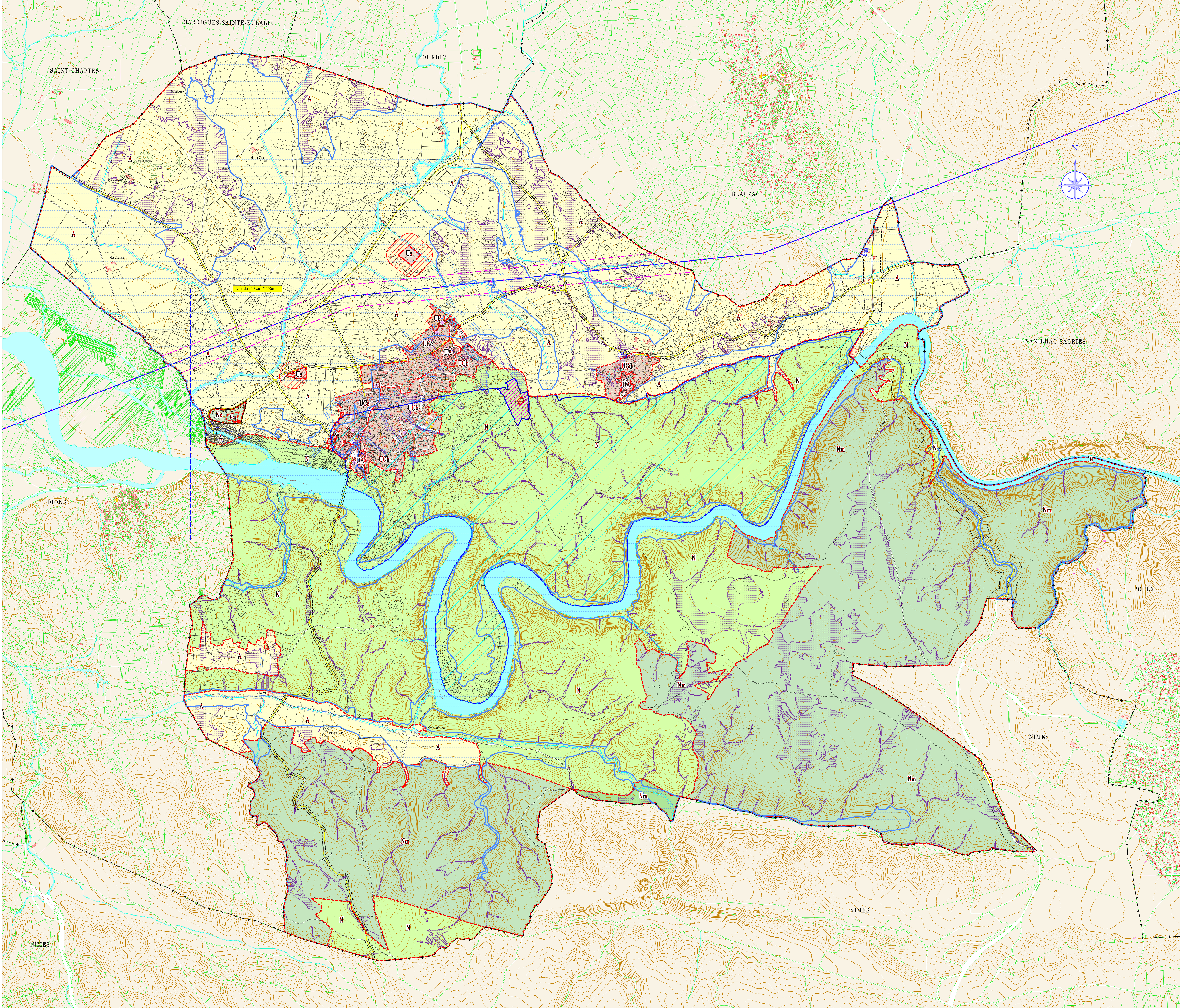
N°	DESIGNATION	Bénéficiaire	Superficie
B1	Bassin de rétention des eaux pluviales	Nîmes Métropole	1483 m²